



Le Tignet, le 22 juin 2023

Newsletter N°49

Chers Tignetanes et Tignetants,

Le CCAS toujours proche de la population active LE PLAN CANICULE 2023.

En période de forte chaleur ou de canicule, vigilance et prévention sont plus que jamais de rigueur.

Dès 2022, une remise à jour informatisée de la base de données du registre des personnes isolées avait été réalisée afin de pouvoir vous contacter efficacement et rapidement. (Les informations collectées sont bien sûr traitées de façon confidentielle).

En cas de déclenchement d'alerte canicule, l'équipe du CCAS vous appellera très régulièrement. En cas de non réponse et passage à domicile, nous entreprendrons les démarches nécessaires (appel à la police municipale, pompiers, médecin etc.).

N'oubliez pas de nous signaler votre absence si celle-ci est supérieure à 8 jours, afin de ne pas faire enclencher les recherches ci-dessus.

Qui peut figurer sur le registre ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus
- les personnes adultes handicapées
- les personnes reconnues inaptes au travail ou en invalidité

Qui peut s'inscrire ?

- la personne elle-même
- son représentant légal
- un tiers ami(e) ou proche, le voisinage, médecin, service d'aide à domicile ou personne intervenante
- les professionnels (médecins, infirmiers, services hospitaliers) avec, dans la mesure du possible, une information préalable de la personne ou le recueil de son assentiment.

⇒ *N'hésitez pas à signaler au CCAS les personnes en difficultés de votre entourage.*

Comment s'inscrire ?

- sur simple appel téléphonique au **04.93.66.66.83 (ligne directe CCAS)** pour demander le formulaire d'inscription à compléter et signer. Horaires : de 8h 30 à 12h00 et de 13h 30 à 17 h 00 du lundi au vendredi et de 8h 30 à 12h 00 le mercredi.
- par mail : annabelle.mendez@letignet.fr
- par courrier : enveloppe revêtue de la mention « confidentiel », adressée en mairie, à l'attention du CCAS

Avenue de l'Hôtel de ville 06530 LE TIGNET

- N° de téléphone utile : **06.08.02.94.66** en cas d'urgence, sur ligne d'astreinte CCAS 7j/7 et 24h/24.

En cas de besoin, la Salle du Conseil climatisée sera mise à la disposition des personnes fragiles, âgées ou handicapées, dans le respect des mesures sanitaires, pendant les heures d'ouverture de la Mairie. Le CCAS ne manquera pas de vous diriger et de vous accompagner.

L'adjointe aux Affaires Sociales

Françoise MACIA



Le Maire

Claude SERRA